La France en Chine.

On se souvient du succés obtenu par la diplomatie française en Chine relativement à l'extension des privilèges de la religion catholique dans l'Empire du Milieu, succès sans précédent dont nos évêques missionnaires se louent fort.

Voici un fait nouveau qui prouve combien l'action du ministère des affaires étrangères française a été heureuse et féconde.

Dernièrement, dans la province de Tchée-Kiang, à l'est de la Chine, confiée aux Pères Lazaristes, au district de T'aïtcheou, des troubles assez violents s'élevèrent contre les catholiques. Il y eut plusieurs missions incendiès.

En pareil cas, les autorités locales font toujours publier des proclamations à l'effet de calmer les populations.

Dans la circonstance que je vous signale, en exécution de l'édit de reconnaissance du catholicisme, qui confère le rang de mandarin aux évêques, il est arrivé "pour la première fois," que le vicaire apostolique de la dite province de Tchée-Kiang, s'est placé au même rang que le gouverneur du lieu, en tête de la proclamation.

Et ainsi on y lit: "Nous, gouverneur, de la province, et Nous, évêque de la province de Tchée-Kiang, etc., etc.

Il en résulte donc que les autorités religieuse et politique se sont concertées pour notifier une proclamation. officielle.

C'est une chose qui ne s'est jamais vue en Chine depuis la création du monde.

Cette proclamation du gouverneur et de l'évêque a produit un bon effet dans la population. Le calme n'a pas tardé à être rétabli."

La Frontiere de l'Alaska.

Londres, 24—La presse-associée est en état de donner, de source autorisée le projet définitif du Canada pour le règlement final du différend relatif à la frontière de l'Alaska. Ce projet diffère grandement des propositions antérieures et a été communiqué à l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Joseph H. Choate par le ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada, Sir Louis Davies, tard dans la soirée d'hier, et il a été aujourd'hui transmis à Washington par les membres de l'ambassade américaine. Voici cette proposition définitive: Que la ligne frontière soit soumise à un arbitrage, aux mêmes conditions adoptées par l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet du différend véné zuélien, surtout quant aux clauses stipulant qu'une occupation de 50 ans par l'une ou l'autre des parties sera nécessaire pour équivaloir à un titre; toute occupation pendant un temps moindre devant être considérée suivant qu'il serait équitable en vertu du droit international.

Que, comme condition préliminaire préalablement à tout arbitrage, il soit entendu que Skagway et Dyea soient concédées aux Etats-Unis, sous condition pourvu que Pyramid Harbor soit concédé au Canada.

En d'autres termes, le Canada abandonne beaucoup du territoire aurifère pour obtenir un port de mer, mais il stipule qu'il devra obtenir cette concession d'un port de mer avant de consentir à un arbitrage pour délimiter la frontière.

Mgr Bruchesi

MONTREAL,

Mgr Bruchési est arrivé, ce matin, à 8 heures, à son palais archiépiscopal, après un voyage d'un mois et demi dans l'ouest canadien et les Etats-Unis. Monseigneur avait pour compagnon de voyage M. le chanoine Vaillant. Tous deux nous reviennent en excellente santé.

"En Irlande"

Le "Morning Leader." de Londres, constate que presque tous les conseils municipaux d'Irlande ont voté des ordres du jour condamnant non seulement la politique de l'Angleterre, mais exprimant l'espoir que les Bœrs remporteront la victoire.

Le "Star" et le "News" et le "Telegram" sont priés de prendre note de ce fait.

LA GENEROSITE DE LA REINE

Sa majesté la Reine Victoria a envoyé sur sa cassette particulière un somme de £400, à la famille du matelot français tué récemment par la canonnière anglaise Léda pendant qu'il pêchait dans le eaux anglaises Le consul anglais à Boulogne a reçu instruction de transmettre à la famille l'expression des regrets de sa Majesté et sa profonde sympathie pour cette famille éprouvée.

Au Bord de la Mer.

La lune, de ses mains distraites,
A laissé choir du haut de l'air
Son grand éventail de paillettes,
Sur le bleu tapis de la mer.

Pour le ravoir elle se penche
Et tend son beau bras argenté,
Mais l'éventail fuit de sa main
blanche
Par le flot qui passe, emporté.

Au gouffre amer, pour te le tendre
Lune, j'irais me jeter.
Si tu pouvais du ciel descendre,
Au ciel si je pouvais monter!

THEOPHILE GAUTHIER.

La Decouverte du Pole Nord.

On lit dans "la Presse" de Holyoke.

Qui pourrait la croire? M. Joseph Lajoie, Canadien-Francais, autrefois de Holyoke, aurait découvert par accident, le fameux pôle, vers lequel sont allées tant d'expéditions scientifiques, avec les résultats connus de tous ceux qui s'occupent de découvertes.

M. Lajoie, à la salle Canadienne, dimanche dernier, a su intéresser grandement son auditoire composé de Canadiens français, en faisant un abrégé succinct, mais très captivant de ses expériences dans les glaces du Nord. Le tout tel que raconté, peut être vrai, dans son ensemble, mais est en même temps féerique. D'après sa narration, il est convaincu d'avoir réellement trouvé le pôle Arctique.

Une Heroine.

On vient d'inaugurer à Leucate Aude, la statue de Françoise de Cézelly. On connait les actes héroïques de cette femme célèbre à qui son mari, Bourcier de Barre, tombé entre les mains des ligueurs, avait confié la garde de Leucate. Elle aurait pu conserver la vie à son mari si elle avait voulu rendre cette place aux Espagnols qui l'assiégeaient.

Mais la courageuse châtelaine, aux sommations qui lui étaient faites, répondit par de fières paroles qui déconcertèrent ses ennemis:

"Quand bien même M. de Barre pourrait oublier son honneur, je n'oublierai jamais le mien; j'en connais trop bien le prix et il ne sera jamais dit que j'ai contribué à la ruine de ma patrie."

De Barre fut étranglé, mais les Espagnols furent forcés de lever le siège de Leucate.

Généreuse, autant que ses ennemis s'étaient montrés impitoyables, Françoise de Cézelly s'opposa à ce qu'on usât, à l'égard de quelques ligueurs prisonniers, du triste droit de représailles; ils eurent la vie sauve grâce à son intervention.

Henri IV, en apprenant la conduite de Françoise, lui conserva le gouvernement de la ville qu'elle avait sauvée avec la survivance pour son fils.

Et comme quelques courtisans tentaient de persuader le Béarnais qu'une place de cette importance serait mal assurée entre les mains d'une femme, il répondit: "Qu'il s'en fiait plus à cette femme qu'au plus habile homme de son royaume; et que, après tout, il était de la gloire de la France que l'on sût que les dames valaient des capitaines."

Inventions Nouvelles.

Brevetées au Canada par des Canadiens Français.

M. M. Marion & Marion, Solliciteurs de brevets, edifice de la New York.

Life, Montréal, nous fournissent la liste suivante des brevets d'invention accordés récement à leurs clients par le gouvernement canadien.

No. 63,991—Gotleb Von-Alma, Kilworthy, Ont. Perche pour cueillir les fruits.

No. 64,009—Wellington, Jackson, Baie Verte, N. B. Machine à laver.

No. 64,010—A. E. Quintal, Montreal. Machine à laver.

No. 64,012—Médéric Porrault, Machine à lever.

No. 64,014—Andrew Robertson Metcalfe, Ont. Machine pour semer et aplanir le terrain en recouvrant les grains.

No. 64.017 & 64,018, (2 brevets) W. A. Glandening, Carman., Man. Ecrous.

No. 64,020—Julius Emden, Hambourg, Allemagne, Char de sureté pour valeurs dans un convoi.

No. 64,062—Gaspard Daignault fils, St. Chrysostome, P. Q., Planche à laver, recouverte de cristal pour éviter les déchirures et la rouille sur le linge.

No. 64,065—J. Howie, St. Johns, P. Q. Appareil pour aérer le lait et le garder toujours froid.

No 64,034—Jos Wylie, Tregarva, N. W. T. Machine pour couper les herbes pour fourrage.

No. 64,085—Arthur Chalifoux, Montréal. Support pliant pour faire sècher le linge.

A St. Jerome.

Il y a grande excitation à St.-Jérôme depuis quelques jours, à propos d'une mine d'or qui vient d'être découverte à St. Calixte de Beauport, à quelques milles plus loin, sur la terre d'un nommé Boisvert Voici comment cette découverte a été faite. Ce M. Boisvert travaillait à redresser un cours d'eau sinueux qui traverse sa terre dans toute sa largeur, lorsque, en creusant, un de ses garçons s'aperçut que le fond du ruisseau était très brillant. On détourna le cours d'eau et on se mit à creuser et on retira le quartz aurifère à pleine pelletées. M. Boisvert envoya de ce quartz est des plus riches, qu'il peut produire soixante dollars de la tonne, ce qui est considéré comme un très fort rendement.

Depuis ce temps, Boisvert et ses trois garçons, ainsi qu'un ouvrier mineur de St. Jerome sont occupés à travailler à extraire le préoieux métal. L'or est de très belle qualité, parait-il.

Cette découverte, on le comprend, a causé un grand émoi dans la localité et il parait que des Americains ont déjà eut vent de la chose, car M. Boisvert a reçu dernièrement des offres alléchantes. Il les a toutes refusées.

Comme on le voit, il n'y a pas qu'au Klondyke et qu'à la Beauce qu'on découvre de l'or: il s'en trouve aussi dans nos cantons du Nord. "Nos Laurentides recèlent des trésors inestimables," disait notre bon curé Labelle, et il avait bien raison.

Avis de Demande de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons, du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF,

Solliciteur pour la Demanderesse.

H. B. McGIVERIN,

Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.